MOTION-PETITION des enseignants et CPE du lycée René DESCARTES de COURNON (63)

Nous, enseignants et CPE du lycée René DESCARTES de COURNON (63), avec nos syndicats (SNALC, SNES, SN-FO-LC et SUD-Education), refusons la mise en place, dans notre établissement, de « stages en responsabilité » selon les modalités prévues par la circulaire n° 2009-109 du 20 août 2009 intitulée : « *Organisation des stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement.* » .

1° **Parce que** cette mise en œuvre de la masterisation implique une désorganisation des services et des cours nuisible à la qualité de notre enseignement et donc à la qualité de l'instruction des élèves.

2° **Parce qu**'il ne s'agit pas, avec cette mise en œuvre de la masterisation « *d'améliorer la qualité de la formation* » des professeurs et des CPE mais, au contraire, d'organiser la destruction de la formation initiale et continue des enseignants et des CPE en niant les spécificités de nos missions et en faisant comme si nos métiers ne réclamaient ni connaissances ni méthodes et n'étaient pas des métiers.

3° **Parce que** cette circulaire présente la mise en place de ces stages comme « *le premier acte de la réforme dite de la masterisation* », contre-réforme que nous refusons et dont nous demandons l'abandon

- car elle n'obéit qu'à une logique de réduction des coûts et de sélection par l'argent ;
- car elle vise à normaliser le recours à des personnels précaires en dehors du statut de fonctionnaire d'État, sans qualification, sans droits et sans garanties ;
- car elle contribue à la casse des statuts des fonctionnaires de l'Éducation Nationale et à la destruction du service public de l'École républicaine.

C'est pourquoi, nous nous engageons collectivement à refuser la fonction « d'enseignant ou de CPE référent » telle qu'elle est définie dans le cadre de la masterisation par la circulaire n° 2009-109 du 20/08/2009.

NOM et Prénom	SIGNATURES